



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Autre communication aux associés
Date de publication: SHAB 20.12.2022
Date d'échéance prévue: 20.03.2023
Numéro de publication: UP06-0000000927

Entité de publication
Marcel Bersier, Quai Gustave-ADOR 4, 1207 Genève

Communication aux associés Coopérative d'habitation des Cheminots de Genève

Organisation concernée:
Coopérative d'habitation des Cheminots de Genève
CHE-106.000.393
avenue Ernest-Pictet 34
1203 Genève

Indications sur la notification:
Avis aux personnes titulaires d'une ou plusieurs part/s sociale/s de la société Coopérative d'habitation des cheminots de Genève qui ne sont pas locataires d'un bien appartenant à ladite Coopérative.

Ces personnes sont invitées à s'identifier et à s'annoncer auprès de la Coopérative d'habitation des cheminots de Genève en vue d'obtenir le remboursement de leur/s part/s sociale/s, ceci dans les plus brefs délais et jusqu'au 28 février 2023 au plus tard.

Cette demande de remboursement entraînera la perte du sociétariat lié, aux termes des statuts de la société adoptés en assemblée générale extraordinaire le 30 novembre 2022, à la location d'un logement dans un immeuble de la Coopérative d'habitation des cheminots de Genève et non plus seulement à la détention de parts sociales.

A défaut de demande de remboursement d'ici cette date, lesdites parts seront annulées et leurs contre-valeurs deviendront propriété de la Coopérative d'habitation des cheminots de Genève

Coopérative d'habitation des cheminots de Genève
34 avenue Ernest-Pictet
1203 Genève
coopcheminots@chcg-ge.ch